

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 6 décembre 2021

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2021.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Le conseil approuve des modifications budgétaires.

Le conseil approuve le programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux relatifs à la forêt communale présenté par l'ONF pour 2022. Il approuve l'état prévisionnel des coupes établi par l'ONF dont les recettes nettes HT sont estimées à 139.510,00 € et vote les crédits suivants : 164.151,00 € HT de frais totaux d'exploitation / 24.950,00 € HT pour les travaux patrimoniaux.

Le conseil municipal décide de fixer le prix du lot de bois d'affouage pour 2022 à 150 € les trois stères (soit 50 € le stère).

Le conseil approuve l'octroi d'une subvention d'investissement pour l'association du Foyer Nessmann de 2.360,12 € correspondant à 15 % du montant HT des travaux réalisés au foyer.

A compter du 1^{er} janvier 2022 le conseil décide de mettre en place la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque pour tous.

En conséquence la régie de recettes pour la bibliothèque est clôturée.

Le conseil municipal prend acte de l'attribution du marché pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour le lot supérieur à 36 kVA par la communauté de communes à ES et décide de prendre en charge le montant afférent à la commune de Westhoffen pour la salle les cerisiers.

Le conseil autorise le maire à signer les avenants aux conventions @ctes avec la préfecture pour la dématérialisation des actes au contrôle de légalité. Il décide de renouveler l'adhésion de la commune à la plateforme alsacemarchespublics.eu et approuve les termes de la convention d'adhésion.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'un concentrateur RGDS sur le toit de la chaufferie et approuve les termes de la convention à conclure avec RGDS.

Philippe ZOLLER, délégué au SELECTOM, donne compte-rendu de la dernière réunion.

Pascal OHNIMUS explique aux conseillers les décisions de la commission GEMAPI de la CCMV.

Le maire fait un bref rappel de l'historique de l'élaboration du PLU actuellement opposable. Il informe le conseil au sujet de la loi climat et résilience et les conséquences à venir sur les documents d'urbanisme. L'objectif de cette loi en

terme d'urbanisme est zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Le maire informe le conseil que la commande du nouvel utilitaire pour remplacer le Kangoo a été validée. La livraison est prévue au mois d'avril.

Le maire informe les conseillers au sujet du chantier de la rue de l'Eau qui se termine.

Le maire informe que les containers situés sur le parking de la salle polyvalente seront déplacés à l'arrière de l'atelier municipal courant de la semaine 49.

Le maire propose au conseil de lancer une réflexion au sujet de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle les cerisiers pour de l'autoconsommation.

Les travaux de la rue Altenstein démarreront fin janvier / début février.

Le maire informe qu'il faudrait prévoir au budget 2022 le ravalement de façades du presbytère protestant.

Des devis ont été demandés pour la mise en place d'une signalétique relative au stationnement.

L'agence postale a déménagé à la mairie. Le curé est actuellement logé dans le bâtiment dit « La Poste » et les travaux du rez-de-chaussée, nouveau presbytère catholique, démarreront au printemps prochain.

Le conseil approuve le projet de plantations d'arbres le long de la piste cyclable.

Le maire informe le conseil que la commission d'appels d'offres a reçu en entretien les 3 architectes du patrimoine ayant déposé une offre pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration et d'aménagement des remparts.

Une sortie forêt pour les conseillers municipaux sera organisée au printemps par Jean-Luc FISCHER, adjoint au maire.

L'inauguration de l'atelier municipal et de la salle du Tramway aura lieu en septembre 2022.